



LE PETIT JOURNAL CGT DES YVELINES



RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

1 Agent sur 4 a voté pour la CGT !

Merci à toutes et à tous !!

La CGT Finances Publiques 78 tient à remercier tous les agents qui lui ont fait confiance par leur vote. Elle remercie tous les syndiqués et les militants pour leur implication.

Malgré l'introduction du vote électronique, le taux de participation au Comité Technique de Réseau est de 74,48%. Ce taux, qui reste important, confirme la légitimité de la représentation syndicale. Au niveau des CAP nationales, les taux de participation vont de 92,94% à 51,08% et montrent une variation de participation selon les catégories. **La CGT avec 24,04% progresse dans les élections professionnelles au ministère des Finances et y conforte sa place de 2e organisation représentative.**

Pour la première fois, les agents pouvaient voter directement pour leurs représentants au Comité Technique de Réseau. Deuxième organisation représentative à la DGFIP,

La CGT Finances Publiques obtient 24,98% des voix et 3 sièges sur 10.

La CGT progresse sur les CAP nationales représentant les inspecteurs divisionnaires, les inspecteurs, les géomètres, les contrôleurs, les agents administratifs et les agents techniques. Elle progresse et obtient l'intégralité des sièges sur les deux commissions consultatives paritaires (CCP) représentant les collègues contractuels de la DGFIP. Ainsi que tous les sièges pour la CAP nationale géomètre.

Au niveau local, le taux de participation au CTL est de 69,50%, pour la CAPL agents 59,41%, CAPL contrôleurs 72,79 % et pour CAPL inspecteur 75,31 %.

Nous conservons nos deux sièges en CTL. La CGT FIP 78 progresse dans les CAPL où nous avons un siège dans chacune des CAPL.

CTL

Fahiza CHIKAOUI, titulaire
Fabienne MEEZEMAEKER, titulaire
Michèle MASCHER, suppléante
Grégory FLORES, suppléant

CAPL 1

Fahiza CHIKAOUI, titulaire
Yves BAUMANN, suppléant

CAPL2

Michèle MASCHER, titulaire
Christine GRANSAGNE, suppléante

CAPL3

Gilles CARTELET, titulaire
Eliane REVAULT, suppléante

Et 2 130 qui font...

La lecture de la Loi de Finances pour 2019, il n'y a que les journalistes pour être surpris de la suppression de 2 130 postes à la Direction Générale des finances Publiques.

Il y a bien longtemps que la CGT tire la sonnette d'alarme. Quelqu'un a dû couper le fil. Ou débrancher les batteries.

Depuis 2002, plus de 40 000 emplois ont disparu dans notre administration. Plus de 16 ans que nous sommes une variable d'ajustement dans la réduction des déficits publics.

Est-ce de notre faute si la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 % à 28 % va coûter 1,2 milliard d'euros à l'État ? Si la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière amputera le budget national de 4,6 milliards d'euros ? Si le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) coûtera 22 milliards d'euros à l'État (26,6 milliards en 2019) et ne rapportera que 100 000 emplois ?

Sur les 4 500 suppressions de postes dans la Fonction Publique, 43,33 % concernent les Finances Publiques.

Pourquoi cette iniquité dans l'effort demandé aux agents d'État ?

Dans les Yvelines, le nombre d'emplois supprimés au titre de l'année 2019 s'élève à 18 emplois.

1 emploi d'AGFIP, 1 emploi d'IP, 2 emplois d'idiv hors classe, 2 emplois de B et 12 emplois de C.

CTL emplois du 22 janvier 2019 : les élus CTL se sont rendus à la convocation pour lire une déclaration liminaire dénonçant les suppressions d'emplois et ont refusé de siéger.

Mutations 2019 : La fin programmée de vos droits à mutation

La campagne de mutation qui a débuté en cette fin d'année 2018 est la dernière qui se déroule selon les règles actuelles : à savoir une affectation fine "Direction-RAN Mission/structure" dès le niveau national.

À l'automne 2017, la DGFIP a décidé de manière unilatérale, de remettre en cause les règles qui régissent les mouvements d'affectations/mutations en actant la **disparition de l'affectation RAN/mission/structure dès le niveau national y compris pour les lauréats des concours C, B et A devant recevoir une 1ère affectation pour 2020.**

Dès 2019 pour 14 directions préfiguratrices, seules les mutations d'une direction ou d'un département à un autre relèveront du niveau national. Les changements de résidences et de services relèveront d'un mouvement local.

C'est un recul sans précédent pour les agents.

D'une manière générale, le classement des demandes de mutation formulées par les agents dans le mouvement local de leur catégorie s'effectuerait sur la base de leur ancienneté administrative connue au 31 décembre de l'année précédant le mouvement. L'ancienneté administrative est et sera constituée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon et, à rang égal, le numéro d'ancienneté.

Il y aura des cas de dérogation à la règle de l'ancienneté administrative : les structures et emplois pour lesquels le recrutement au choix serait effectué dans toutes les directions. La liste des emplois serait fixée au niveau national et les exceptions ponctuelles à l'ancienneté administrative seraient débattues en CAPL.

Les collègues souhaitant muter ou être affectés, au plus près de leurs centres d'intérêts n'auront d'autre choix que de demander le département dont dépend le service le plus près desdits intérêts.

Infos de dernière minute :

- Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) fait son entrée à la DGFIP : Les décrets d'application sont publiés. Mise en place au 1^{er} janvier 2020.

- Mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) sur la fiche de paye de janvier 2019.

PAS :

LE DEBUT DU GRAND FOUTOIR ?

Dès le 2, puis le 9 janvier 2019, seront effectués les premiers prélèvements sur les retraites de base et complémentaires et aussi sur les allocations chômage perçues au titre de décembre 2018, encaissées en janvier 2019.

Nombreux viendront chercher des explications auprès des centres des Finances Publiques de la DGFIP !

A compter du 15 du mois de janvier, se mettront également dans la file d'attente ceux qui n'auront pas reçu l'acompte de 60 % sur les crédits d'impôt (parce que versés seulement à ceux qui en ont déclarés en 2017 !).

Au même moment commenceront, au titre des acomptes contemporains, les premiers prélèvements par la DGFIP sur les comptes bancaires pour les autres revenus, dont les pensions alimentaires.

Enfin, à la fin du mois, les premiers prélèvements seront généralisés par les tiers collecteurs.

Espérons qu'ils seront prêts, qu'ils auront bien digéré l'indigeste cahier des charges et que les taux appliqués seront les bons !

Au besoin, les experts comptables font assez de publicité en ce moment, ils pourront faire appels à eux si la file d'attente dans les SIE est trop longue !

Les agents des Finances Publiques sont en première ligne face au mécontentement lié à la baisse du pouvoir d'achat et à l'injustice fiscale.

Ils ont déjà fait les frais d'actions parfois violentes, dans l'exercice de leur mission depuis novembre 2018.

De fait, au regard du public, ils sont les boucs émissaires de la contestation de la politique fiscale du gouvernement et cela risque de s'aggraver !

QUELLE REFORME POUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

Cette réforme est parfois présentée comme « la mère des batailles » par l'entourage du président de la République. Il s'agit de modifier « en profondeur » « l'organisation du secteur public pour le rendre plus efficace », a rappelé Emmanuel Macron lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre.

Le projet de loi devrait être examiné en conseil des ministres en février, l'objectif étant qu'il soit adopté par le parlement avant le début de l'été.

Les principales dispositions sont connues. Il s'agit de **recourir plus largement aux contrats dans le recrutement de fonctionnaires** et de **développer la rémunération au mérite**. Des **plans de départ volontaires** pourraient aussi être proposés à ceux qui le souhaitent.

Tenir les deux bouts du problème – **être plus efficace avec moins de personnel** – est une promesse d'autant plus compliquée à tenir que le mouvement des gilets jaunes a mis en lumière la faible présence de l'État dans certains territoires. Avec cette réforme, le gouvernement court donc le risque de nourrir les mouvements sociaux.



INFO DE DERNIERE MINUTE

- 200 agents déployés en renfort jeudi 3/01/2019 dans les centres d'appel
- près de 150 000 appels téléphoniques reçus le mercredi 2/01/2019
- 100 000 personnes se sont déplacées dans les Centres des Finances Publiques
- 800 000 connexions sur impots.gouv.fr
- 16 000 mails envoyés

Voilà la situation connue les CFP : à l'accueil du mercredi 2/01/2019 et jeudi 3/01/2019 pour le début de la mise en place du PAS.

Pour répondre à cette situation hors norme, une prime de 200€ sera accordée à 40 000 agents pour compenser « la petite surcharge de travail » d'après notre ministre M DARMANIN .

Pour la CGT FP, le compte n'y est pas.... Elle demande l'application de l'octroi des 1 000 € pour tous*, défisialisée et désocialisée (*prime proposée par l'État aux employeurs privés pour leurs salariés).

La « déconcentration de proximité » le nouveau credo de Bruno PARENT

S'exprimant sur BFM TV ce 4 janvier 2019, Bruno PARENT nous a « rassuré » sur la modernité du prélèvement à la source et a amorcé la déclinaison du concept « darmanien » de la déconcentration de proximité.

A savoir la **destruction du réseau DGFIP**, le centre des Finances Publiques avec des fonctionnaires en poste étant présenté comme un concept du 19ème siècle (sic). Cette nouvelle organisation territoriale, qui devra être « finalisée pour 2022 », consistera en un « **mouvement de déconcentration de proximité d'une partie des services de l'Île-de-France vers les régions, et des métropoles vers les territoires ruraux ou périurbains** ».



Avec combien de suppressions d'emplois ? Des dizaines de milliers d'ici 2022 !

[CTL du 22 janvier 2019](#)

Le CTL a été reporté au 29 janvier. Les élus ont siégé sans chauffage et dans le noir à la suite d'une coupure d'électricité sur l'ensemble du V16 et une partie de la ville de Versailles. Seules les élus CGT ont insisté à plusieurs reprises pour arrêter les débats. Le CTL a finalement été reporté au 29 janvier.

Pour le CTL emploi du 22 janvier : l'ensemble des élus en intersyndical, après la lecture d'une déclaration liminaire dénonçant la suppression des emplois à la Ddfip 78 et sur l'ensemble de la DGFIP, ont refusé de siéger pour exprimer l'opposition à cette politique de suppression d'emplois.

[Assemblée Générale le 18 avril 2019](#)

L'AG aura lieu au **12 rue de l'Ecole des Postes à Versailles, salle 1,2,3 à partir de 9h30.**

Vous êtes tous conviés, *adhérent.e.s et futur.e.s adhérent.e.s* Une autorisation d'absence pour participation à **UNE AG** par an est prévue sur SIRHIUS.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour partager ce moment fort de la vie syndicale.

Inscription sur la liste de diffusion de la CGT FIP 78

Si tu souhaites recevoir les infos de la CGT Finances publiques 78, envoie un mail à cette adresse :

cgt.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

avec en *objet* : Inscription liste de diffusion

Tu recevras un mail chaque vendredi avec les actualités de TA section ; tu pourras te désinscrire de cette liste à tout moment

Maintenant vous savez quoi faire : **ADHEREZ A LA CGT!!!**

NOM :

Prénom :

Grade : Échelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél
Adresse électronique :

Date : Signature :

A retourner à : Local Syndical CGT, 12 rue de l'Ecole des Postes, 78 015 Versailles Cedex